

INSCRIPTION BROCANTE / VIDE-GRENIER DU DOMAINE DE LA TRIGALIÈRE

SAMEDI 3 JUIN 2023

Identité :

Nom : Prénom :

Personne morale si société :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Date de naissance :

Pièce d'identité :

Carte Nationale d'identité N°

OU Passeport N°

délivré.e le à par la Préfecture de

La présentation, par son détenteur, de la pièce d'identité indiquée sera demandée à votre arrivée au Domaine le 3.06.2023

Emplacement :

Pour rappel la vente de produits neufs n'est pas autorisée sous peine d'être exclus le jour même. La circulation sur le Domaine sera interdite entre 9h et 18h pour des raisons de sécurité. Votre véhicule ne doit pas dépasser de son emplacement.

| | | |
|--|--------------------|---------------------|
| Longueur | 5 mètres linéaires | 10 mètres linéaires |
| Tarif (ttc) | 10€ | 20€ |
| Cocher la longueur choisie | | |
| Vous exposez (précisez la nature des objets qui seront vendus) : | | |
| Mode de règlement : | | |

Véhicule (cochez) :

Voiture

Voiture avec remorque

Utilitaire

Attestation particulier – personne physique

Je soussigné(e) participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, **déclare sur l'honneur n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature. Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.**

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter.

Fait le à

Signature

Attestation professionnel – personne morale

Je soussigné(e) représentant de la société n° de registre dont le siège est situé à ayant la fonction de déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce et tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal).

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter.

Fait le à

Signature

- Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail (vérifiez vos spams !). Toute inscription non complète (bulletin dûment complété et règlement fait) ne sera pas prise en compte.
- Possibilité d'inscription au Domaine. Horaires d'ouverture : de 9h à 17h tous les jours.
- Possibilité d'envoyer votre demande d'inscription par mail, règlement en vente à distance par CB.
- Date limite des inscriptions : 14 mai 2023. Vente dans la limite des emplacements disponibles.

REGLEMENT DE LA BROCANTE / VIDE-GRENIER

UNE JOURNEE A LA CAMPAGNE

SAMEDI 3 JUIN 2023 DE 9H A 21H (OUVERTURE AU PUBLIC)

Article 1 : organisateur

La manifestation dénommée « Une journée à la campagne » organisée par le Domaine de la Trigalière se déroulera à Ambillou (37340) – La Trigalière Cottage entre 9h et 21h le samedi 3 juin 2023 (ouverture au public). L'ouverture aux exposants se fera à partir de 7h.

Article 2 : exposants

Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels vendant exclusivement des objets d'occasion.

Article 3 : inscription

Les demandes d'inscription doivent être faites avant le 14 mai 2023. Seules les personnes majeures peuvent s'inscrire.

Toutes les informations concernant l'inscription sont à retrouver sur notre site internet (www.domainedelatrigaliere.com onglet Une Journée à la Campagne), l'inscription se fait en ligne, avec paiement par CB : <https://www.billetweb.fr/brocante-vide-grenier>.

Les participants peuvent également envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous les documents suivants :

- La demande d'inscription complétée et signée attestant de fait l'acceptation de ce règlement.
- Une photocopie de la carte 3 volets pour les professionnels
- Le règlement – par chèque à l'ordre de Cottage Club ou en espèce

Adresse d'envoi : Domaine de la Trigalière – la Trigalière Cottage – 37340 Ambillou.

Il est également possible de vous inscrire en vous rendant au Domaine (de 9h à 17h, tous les jours).

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Une confirmation de bonne réception des éléments vous sera envoyée par mail dès réception.

Article 3 : tarifs

Les tarifs pour les emplacements sont fixés à : 2€ le mètre linéaire

Stand de 5 mètres minimum.

Stand max : 10 mètres

Un chèque de caution de 10€ sera à nous donner à votre arrivée au Domaine le samedi 3 juin. Il vous sera restitué à la fin de l'événement après vérification de l'état de votre emplacement (encombrants retirés, déchets mis dans les poubelles, etc...).

Les emplacements sont extérieurs et sont vendus sans table ni chaise, ni électricité. Nous acceptons un véhicule (voiture / utilitaire) par stand.

Article 4 : emplacement

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand majeur. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Les sonorisations et groupes électrogènes sont interdits.

Article 5 : vente

Aucune vente de restauration (incluant foodtruck, confiseries, « chichis », ect), de boisson ou d'articles neufs ne seront tolérées sous peine d'exclusion le jour même.

Tout objet exposé est sous la responsabilité de l'exposant et doit se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité (pas de vente d'animaux, d'armes,...). Le Domaine de la Trigalière ne pourra être tenu pour responsable d'aucun litige.

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter tout exposant qui ne respecterait pas ces conditions.

Article 6 : Installation

L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 07h00. L'installation des stands devra se faire de 07h00 à 09h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du Domaine jusqu'à 18h00. En cas d'urgence en journée, les exposants doivent se manifester auprès de l'organisateur et en attendre l'autorisation afin d'être escorté jusqu'à la sortie la plus proche de son emplacement

Tout emplacement réservé et non occupé à 9h sera considéré comme libre.

Un contrôle de la pièce d'identité ayant été renseignée au moment de l'inscription sera effectué à votre arrivée au Domaine. Des bénévoles vous indiqueront ensuite votre emplacement.

L'entrée se fait pour tous par l'entrée principale du Domaine (un plan sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription).

Article 8 : Désinstallation

Les lieux devront être rendus débarrassés et propres au plus tard à 19h. A cet effet, nous vous remettons à votre arrivée des sacs poubelles. Des conteneurs seront également disposés à proximité.

Aucun invendu ne doit être laissé sur place.

Lors de votre départ, si nous constatons que le stand est rendu propre et sans invendu laissés sur place, votre chèque de caution vous sera rendu.

La sortie se fait pour tous rue du Hameau de Prépinson (un plan sera envoyé par mail avec votre confirmation d'inscription).

Article 9 : Sécurité

Le Domaine de la Trigalière décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, de perte ou de détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, structures,...).

L'exposant est responsable des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux biens. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 10 : Annulation

Seul le Domaine de la Trigalière se réserve le droit d'annuler l'événement en cas d'intempéries ou de crise sanitaire. En cas d'annulation les frais d'inscription seront remboursés. Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation ou de non venue de l'exposant.

Article 11 : Registre

Conformément à la législation en vigueur, les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs et tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation. Le-dit registre sera transmis à la Préfecture d'Indre-et-Loire dès la fin de la manifestation. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 12 : Règlement

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement par une signature sur le bulletin d'inscription ou en cochant la case associée sur la plateforme d'inscription en ligne. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera exclue de la brocante sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.